

# Préfecture de la Côte d'Or



## CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°4

L'ETAT,  
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,  
Représentée par Madame **Marie-Guite DUFAY**, Présidente,

La Métropole de Dijon,  
La Ville de Dijon,  
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,  
La Commune de Longvic,  
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,  
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,  
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune nouvelle de Neuilly-Crimolois,  
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,  
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

VU la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019 et n°3 du 19 décembre 2019 ;

Vu le courrier du ..... du Commissaire général à l'égalité des territoires visant pour l'Etat l'avenant n°4 au CRSD, la note des services du Premier ministre du ..... et le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or du ..... ;

Vu le compte-rendu du Comité de pilotage du 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du ..... ;

Vu la délibération de la Ville de Dijon du ..... ;

Vu la délibération de Dijon Métropole du ..... ;

Vu la délibération de la Région Bourgogne-Franche-Comté du 14 février 2020 ;

## Il est convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Suite à la dissolution de la Base Aérienne 102 (BA 102) sur le site de l'aérodrome de Dijon-Longvic, un Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération a été signé le 13 novembre 2015, dont l'objectif principal est de recréer ou maintenir 1 640 emplois suite à l'étude d'impact réalisée par l'INSEE.

Le CRSD comporte trois axes :

1. pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures ;
2. pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) ;
3. développement d'outils dédiés au financement des entreprises.

Ce contrat construit autour de ces axes déclinés chacun en fiches actions, est doté de crédits d'Etat FRED et FNADT à hauteur respective de 4 200 000 € et 2 000 000 €, soit au total 6 200 000 € sur ces fonds, dont le bilan d'exécution au début de la cinquième année de mise en œuvre apparaît satisfaisant.

Le CRSD ayant déjà fait l'objet de trois actes modificatifs, doit être modifié par un quatrième avenant, afin notamment de pouvoir intégrer une nouvelle fiche action 1.6 envisageable au sein de l'axe 1 à enveloppe constante, dont le financement est issu de reliquats de crédits d'autres actions, dont les fiches concernées doivent être actualisées dans leur plan de financement.

Plus en détail, le reliquat budgétaire prévisionnel non consommé est issu des fiches actions 1.3 (1 860 000 € réduit à 1 540 000 € hors taxes), 1.4 (40 000 € réduit à 27 000 € hors taxes) et 1.5 (100 000 € réduit à 83 000 € hors taxes), permet de financer une sixième fiche action (1.6), consacrée à la remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aéroports) de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), étant précisé que ces travaux complémentaires estimés à 350 000 € hors taxes, s'inscrivent en totale conformité avec l'objet de l'axe 1 du CRSD.

Il apparaît important de souligner que la réalisation des fiches actions 1.1, 1.2, 1.4 et 1.5 sont, au global, largement avancées voire quasi achevées, avec un bilan financier à fin 2019, réalisé par le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations de l'axe 1, de l'ordre de 903 100 € hors taxes versus les 910 000 € hors taxes planifiés (en prenant en compte la réduction envisagée des montants des opérations 1.4 et 1.5 par le présent avenant n°4 au CRSD).

Le renouvellement du balisage, quant à lui objet de la fiche-action 1.3 du CRSD, et estimé initialement à 1 860 000 € hors taxes à réduire par voie d'avenant à 1 540 000 € hors taxes, est l'opération la plus importante en termes de poids financier : 55% (en prenant en compte la réduction de montant par avenant n°4), face à l'enveloppe totale de l'axe 1 de 2 800 000 € hors taxes.

La réalisation calendaire de cette opération 1.3 est la suivante :

- les années 2018 et 2019 ont été consacrées à la réalisation du diagnostic de l'existant, l'établissement d'un avant-projet et le choix de la maîtrise d'œuvre assurant la suite de l'opération ;
- l'année 2020 sera marquée par la réalisation des travaux proprement dits, portant à la fois sur le balisage diurne et sur le balisage nocturne.

Au-delà de l'axe 1, l'avenant n°4 au CRSD doit également prendre en compte l'actualisation nécessaire de la fiche action 2.4 relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) au sein de l'axe 2 relatif au pôle culturel CIGV, suite à l'attribution d'une subvention régionale de 50 000 € au titre du dispositif « *grands sites patrimoniaux* », pour la restauration d'un des bâtiments de l'ancien hôpital général protégé au titre des monuments historiques.

Le plan de financement de cette opération 2.4 au sein de l'axe 2 est donc à actualiser pour inscrire cette aide régionale et diminuer d'autant la part en autofinancement de la Ville de Dijon, porteur du projet, à enveloppe constante de 1 800 000 € hors taxes sur le volet construction de cette opération d'un montant global de 3 000 000 € hors taxes.

**Article 1 :** eu égard aux éléments énoncés dans le préambule, les fiches actions 1.3 « *renouvellement du balisage* », 1.4 « *remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2* », 1.5 « *remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique* » et 2.4 « *équipements du CIAP* » sont mises à jour dans leur plan de financement et annexées au présent avenant.

**Article 2 :** compte-tenu des reliquats au titre du FRED constatés sur les fiches actions 1.3, 1.4 et 1.5, une nouvelle fiche action « *remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / maintenance d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC équipement du CIAP* » numérotée 1.6 est créée au sein de l'axe 1 à enveloppe constante et annexée au présent avenant.

**Article 3 :** le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est également mis à jour en conséquence et joint au présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le .....

Le Préfet de la région Bourgogne-  
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

La Présidente  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Métropole de Dijon,  
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Dijon-Longvic,  
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune  
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de  
la Commune nouvelle  
de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de  
la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

## AXE 1 - Fiche-action 1.3 : Renouvellement du balisage

Axe 1 : PERENNISATION DES ACTIVITES AEROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
<b>Fiche action 1.3</b>	<b>Intitulé du projet : Renouvellement du balisage</b>			
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Le balisage lumineux de la piste est obsolète et ne pourra plus être entretenu dès lors que l'Armée emportera pour son propre usage son stock de pièces détachées, dont la fabrication a été arrêtée.				
<b>Descriptif de l'action</b>				
Renouvellement de l'ensemble du dispositif de balisage				
<b>Objectif - Résultat attendu</b>				
Homologation et certification de l'aéroport, pour assurer la continuité des activités aéronautiques.				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Syndicat mixte				
<b>Partenaires</b>				
Délégitaire				
<b>Début de l'opération</b>				
2017				
<b>Délai de réalisation</b>				
2017 à 2020 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
<b>Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources		
Balisage de la piste	1 540 000 €	Etat / FRED	770 000 €	50 %
		Syndicat mixte	770 000 €	50 %
TOTAL	1 540 000	TOTAL	1 540 000	100 %
<b>Critères d'évaluation - Effets attendus - Indicateurs</b>				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

## AXE 1 - Fiche-action 1.4 : Remplacement de la porte du hangar HM2

Axe 1 : PERENNISATION DES ACTIVITES AEROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
<b>Fiche action 1.4</b>	<b>Intitulé du projet : Remplacement (<i>remise en état de fonctionnement</i>) de la porte du hangar HM2</b>			
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 d'ici fin 2016 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière de réutilisation des hangars laissés par les militaires. Ceux-ci ont pour la plupart besoin d'être réhabilités.				
<b>Descriptif de l'action</b>				
Remplacement ( <i>remise en état de fonctionnement</i> ) de la porte du hangar HM2				
<b>Objectif - Résultat attendu</b>				
Réutilisation de ce hangar, le plus grand et le plus haut de la plateforme, pour y installer une entreprise.				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Syndicat mixte				
<b>Partenaires</b>				
Délégataire				
<b>Début de l'opération</b>				
2016				
<b>Délai de réalisation</b>				
2016 - 2020 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
<b>Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources		
Remplacement ( <i>remise en état de fonctionnement</i> ) de la porte du hangar HM2	27 000 €	Etat / FRED	13 500 €	50 %
		Syndicat mixte	13 500 €	50 %
TOTAL	27 000 €	TOTAL	27 000 €	100 %
<b>Critères d'évaluation - Effets attendus - Indicateurs</b>				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

**AXE 1 - Fiche-action 1.5 : Remise en état des réseaux de télécommunication  
par déploiement de la fibre optique**

<b>Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES</b>				
<b>Fiche action 1.5</b>	<b>Intitulé du projet : Remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique</b>			
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière de réseaux de télécommunication. Ceux-ci ont besoin d'être remis en état.				
<b>Descriptif de l'action</b>				
Remise en état des réseaux de télécommunication par le déploiement de la fibre optique				
<b>Objectif - Résultat attendu</b>				
Raccordement de l'aérogare, de la tour de contrôle, des bâtiments HM1 à HM6, B9, PC2 à PC4 (...) à la fibre optique, pour maintenir l'activité aéronautique et l'installation de nouvelles activités.				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Syndicat mixte				
<b>Partenaires</b>				
Délégataire				
<b>Début de l'opération</b>				
2018				
<b>Délai de réalisation</b>				
2018 à 2020 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>		
Remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique	83 000 €	État / FRED	41 500 €	50 %
		Syndicat mixte	41 500 €	50 %
TOTAL	83 000 €	TOTAL	83 000 €	100 %
<b>Critères d'évaluation - Effets attendus - Indicateurs</b>				
Maintien de l'activité aéronautique civile et installation de nouvelles entreprises				



AXE 1 - Fiche-action 1.6 : remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC

<b>Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES</b>	
<b>Fiche action 1.6</b>	<b>Intitulé du projet : Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC</b>
<b>Diagnostic - constat</b>	
Le départ des militaires de la Base Aérienne (BA) 102 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens ; ceux-ci ont besoin d'être mis à niveau et des actions correctives doivent également être conduites suite au dernier audit CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodrômes) de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de septembre 2019	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs (véhicules légers), acquisition d'un équipement de remorquage / manutention d'aéronefs (type Lektro ou équivalent), amélioration de la signalétique du site, installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle, régénération des postes et équipements électriques anciens, actions correctives suite à audit CHEA / DGAC	
<b>Objectif - résultat attendu</b>	
Capacité d'accueil fonctionnel des visiteurs et de stationnement des véhicules légers, amélioration des conditions d'exercice des services de pistes pour les circulations d'aéronefs en mode guidé, clarté et complétude de la signalétique sur l'ensemble de la plateforme et des bâtiments attenants, conditions normales de température de travail garanties en cas de fortes chaleurs pour les AFIS opérant en tour de contrôle, poursuite de l'amélioration de l'état des infrastructures électriques, conformité CHEA / DGAC	
<b>Maître d'ouvrage</b>	
Syndicat mixte	
<b>Partenaires</b>	
Délégataire	
<b>Début de l'opération</b>	
2020	
<b>Délai de réalisation</b>	
2020 - 2021 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD	

<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs	350 000 €	État / FRED	175 000 €	50 %
Acquisition d'un équipement de remorquage manutention d'aéronefs Amélioration de la signalétique du site Installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle Régénération des postes et équipements électriques anciens Actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		Syndicat Mixte	175 000 €	50 %
TOTAL	350 000 €	TOTAL	350 000 €	100 %
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
Maintien de l'activité aéronautique civile et installation de nouvelles entreprises				

AXE 2 - Fiche action 2.4 : Équipements du CIAP  
(Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
<b>Fiche action 2.4</b>	<b>Équipements du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)</b>			
<b>Diagnostic - constat</b>				
Attente de la part des visiteurs d'une articulation culturelle entre la Cité et les patrimoines environnants (espaces/patrimoines sauvegardés de Dijon - ex : Climats du vignoble de Bourgogne).				
<b>Descriptif de l'action</b>				
A partir d'un terrain propriété de la ville, construction et aménagement d'une plateforme culturelle et touristique d'un peu plus de 1 000 m <sup>2</sup> .				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
Diffusion des touristes vers le centre-ville de Dijon (musées, commerces, ...) et la route des Grands Crus.				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Ville de Dijon				
<b>Partenaires</b>				
Région, DRAC				
<b>Début de l'opération</b>				
2019				
<b>Délai de réalisation</b>				
Fin de l'opération prévue en 2021				
<b>Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources	Montant	%
Travaux de construction	1 800 000 €	État / DRAC	130 020 €	7 %
		Région	50 000 €	3 %
		Ville de Dijon	1 619 980 €	90 %
<i>Sous-total travaux</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>100 %</i>
Aménagements intérieurs et outils numériques	1 200 000 €	État / FRED	500 000 €	42 %
		Etat / DRAC	100 000 €	8 %
		Région	100 000 €	8 %
		Ville de Dijon	500 000 €	42 %
<i>Sous-total aménagements et numérique</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>100 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

## 10. Tableau des engagements financiers

Contributeurs	Etat DRAC	Etat (CRSD)		Région	Dijon métropole	Syndicat mixte	Ville de Dijon	Revenus actions (autofinancements)	Investissements privés	Total
		FRED	FNADT							
<b>Axe 1 - Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures</b>		1 400 000 €				1 400 000 €				2 800 000 €
Action 1.1 - Remise en état de l'alimentation électrique et des secours		300 000 €				300 000 €				600 000 €
Action 1.2 - Mise en sécurité du site		100 000 €				100 000 €				200 000 €
Action 1.3 - Renouvellement du balisage		770 000 €				770 000 €				1 540 000 €
Action 1.4 - Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2		13 500 €				13 500 €				27 000 €
Action 1.5 - Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique		41 500 €				41 500 €				83 000 €
Action 1.6 - Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		175 000 €				175 000 €				350 000 €
<b>Axe 2 - Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin</b>	230 020 €	2 350 000 €	2 000 000 €	5 150 000 €	2 700 000 €		4 269 980 €	9 332 000 €		26 032 000 €
Action 2.1 - Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV				5 000 000 €				9 332 000 €		14 332 000 €
Action 2.2 - Équipement scénographique		1 750 000 €					1 750 000 €			3 500 000 €
Action 2.3 - Aménagement de l'esplanade publique du pôle culturel			1 800 000 €		2 700 000 €					4 500 000 €
Action 2.4 - Équipements du CIAP	230 020 €	500 000 €		150 000 €			2 119 980 €			3 000 000 €
Action 2.5 - Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem			200 000 €				300 000 €			500 000 €
Action 2.6 - Restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques		100 000 €					100 000 €			200 000 €
<b>Axe 3 - FONDS DÉVEMPLOI 21</b>		200 000 €							849 752 €	1 049 752 €
<b>Complément - AMO CRSD</b>		70 000 €			12 770 €					82 770 €
<b>TOTAL</b>	230 020 €	4 020 000 €	2 000 000 €	5 150 000 €	2 712 770 €	1 400 000 €	4 269 980 €	9 332 000 €	849 752 €	29 964 522 €